



Compte-rendu de la séance du Comité Syndical 7 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept décembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Action Sociale (SIAS) de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) sur la convocation qui leur a été adressée le 28 novembre 2018 par le Président, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présents :	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, BESOZZI Daniel, HUBERTY René, VETZEL Jean-Paul, TURCK Gilbert
Absents excusés :	BALLARINI Jean-Louis (procuration à HUBERTY René)

La séance est ouverte à 8 heures 00, sous la présidence de Monsieur HOSCHAR Jacky, Président, qui constate que le quorum est atteint.

À l'ouverture de séance, Monsieur le Président demande le retrait du point 1 de l'ordre du jour, ainsi que le rajout de deux points, relatifs à une décision modificative de crédits et à l'amortissement des actifs immobilisés. Le Comité Syndical accepte, à l'unanimité.

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

ORDRE DU JOUR

- 1. BÂTIMENT : pénalités de retard / entreprise « Murosols » – retrait du point**
- 2. BÂTIMENT : taxe d'aménagement**
- 3. MULTI-ACCUEIL : ajustement des critères de pondération au multi-accueil**
- 4. BUDGET : Décision Modificative de Crédits**
- 5. FINANCES : amortissement des actifs immobilisés**

POINT 1 : PÉNALITÉS DE RETARD / entreprise "MUROSOLS"

retrait du point

POINT 2 : TAXE D'AMÉNAGEMENT

DCS N° 2018-012

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de régulariser des opérations, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la décision modificative n° 02/2018, prévoyant des virements de crédits, comme détaillée ci-dessous :

Section de fonctionnement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
6358	7 520,00 €		
023	- 7 520,00 €		
Total	-		-
Section d'Investissement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
2313	- 7 520,00 €	458201	-
020	-		-
		021	- 7 520,00 €
Total	- 7 520,00 €	Total	- 7 520,00 €

**POINT 3 : AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PONDÉRATION AU DCS N° 2018-013
MULTI-ACCUEIL (annexe)**

Monsieur le Président expose qu'il y a lieu de compléter la délibération N° 2018-007 par la mise en place d'un critère de pondération supplémentaire, afin d'attribuer les places au sein de la structure multi-accueil « L'Univers des Patabulles ». Ce critère supplémentaire porte sur l'attribution des 50 berceaux au compte prorata de la population de chacune des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- **d'intégrer** ce nouveau critère de pondération à la grille,
- **d'annexer** la nouvelle grille à la présente délibération.

POINT 4 : DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS DCS N° 2018-014

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'afin de régulariser des opérations sur le Budget, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la Décision Modificative de Crédits n° 03-2018, prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Section de fonctionnement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
657362	-120 000,00 €		
6811-042	420 000,00 €	7811-042	200 000,00 €
023	-100 000,00 €		
Total	200 000,00 €		200 000,00 €
Section d'Investissement			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
2313	100 000,00 €	281318-040	420 000,00 €
1391-040	200 000,00 €		
2182	20 000,00 €	021	- 100 000,00 €
Total	320 000,00 €	Total	320 000,00 €

POINT 5 : AMORTISSEMENT DES ACTIFS IMMOBILISÉS

DCS N° 2018-015

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le SIAS ayant une compétence sur un territoire comptant plus de 3 500 habitants, l'amortissement de ses actifs immobilisés devient obligatoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nomenclatures comptables M14,

Vu les statuts du SIAS,

Vu la durée d'amortissement des biens,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- **d'opter pour un amortissement linéaire avec les catégories et durées suivantes :**

Biens	Durée
Agencement	15 ans
Ascenseur	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Bâtiment	15 ans
Bien de faible valeur inférieure de 500 € à 1 000 €	1 an
Etudes	5 ans
Installation électrique et téléphonie	10 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Logiciel	3 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel de voirie	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier	5 ans
Véhicule à moteur	5 ans
Plantation	5 ans

La séance est levée à 8 heures 30.

Le Président,

**Jacky
HOSCHAR**

Affichage fait le 11 décembre 2018

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 7 décembre 2018

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky Président	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine Vice-Présidente	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
NEGRI Colette Vice-Présidente	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BALLARINI Jean-Louis	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée	HUBERTY René	
BESOZZI Daniel	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HUBERTY René	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
TURCK Gilbert	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
VETZEL Jean-Paul	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		